

FabLab Rostand – Utilisation du matériel et divers

Cette présente charte est obligatoire pour toute utilisation du matériel de l'atelier.

Je soussigné(e)

m'engage, en devenant membre du Fablab Rostand, à :

- > Être adhérent à l'association et régler ma cotisation de 20 €
- > Respecter l'intégralité du matériel, du mobilier et des locaux
- > Prévoir un temps de rangement/nettoyage du poste et des outils utilisés
- > Limiter le gâchis de matériaux
- > Respecter le ou les permanenciers (personne ayant la responsabilité de la salle aux heures d'ouverture) dans ses conseils et injonctions
- > Ne sortir aucun matériel des locaux sauf accord écrit et signé d'un responsable de l'association ou d'un permanencier
- > Signaler toute panne, casse, perte ou usure des outils utilisés aux permanenciers et auprès de monsieur Cardoni Jean-Marie ou madame Bernede Béatrice
- > Poser des questions au moindre doute dans l'utilisation des matériels.

De plus, le Fablab Rostand se décharge de toutes responsabilités des objets qui y sont fabriqués et de leurs utilisations.

Par votre signature vous admettez que votre acceptation dans les locaux puisse être révoquée en cas de manquements aux règles et consignes énoncées.

Fait à Le